

SCP 114.04

Sous-commission paritaire de l'industrie des briques des provinces de Liège, de Luxembourg, de Namur et de Hainaut et du Brabant wallon.

Institution et modifications

(0) A.R. 24.01.1983 M.B. 09.02.1983

Article 1er, alinéa 1er, point 4

compétente pour les travailleurs dont l'occupation est de caractère principalement manuel et leurs employeurs,

à savoir pour les entreprises situées dans les provinces de Liège, de Luxembourg, de Namur et de Hainaut et dans l'arrondissement administratif de Nivelles.